

Rapport public Parcoursup session 2023

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne - Architecture

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne - Architecture | Jury par défaut | Tous les candidats | 90 | 2319 | 216 | 266 | 15 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui impliquent des connaissances et des compétences requérant :

- des aptitudes à appréhender la spatialité et un intérêt pour l'expression graphique ;
- l'envie de mettre en pratique les savoirs scientifiques ;
- le goût pour la création, l'invention, la fabrication, le projet ;
- un fort engagement et une capacité de travail individuelle, autonome, et collective ;
- l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, le goût pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles ;
- une bonne capacité d'expression orale et écrite en français et un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B1).

Attendus locaux

Au-delà du cadrage national, l'ENSA Bretagne sera particulièrement attentive à :

- Capacité à croiser les analyses et les domaines de connaissance
- Autonomie et capacité d'organisation
- Capacité d'expression écrite

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité "collaborateur d'architecte", "Agencement" ou "Technicien d'étude du bâtiment. Option B : Assistant en Architecture"
- . Les candidats européens titulaires ou en préparation d'un équivalent européen du baccalauréat français

Les candidats ayant suivi une formation au niveau bac + 2 ne sont pas autorisés à s'inscrire via Parcoursup. Ils doivent contacter directement l'école.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Les études à l'ENSAB sont divisées en trois cycles + 1 année.

Le 1er Cycle : DIPLÔME D'ETUDES EN ARCHITECTURE (DEEA) valant grade de licence - 3 ans

Ces trois années de formation sont consacrées à l'initiation à l'architecture et à l'acquisition des connaissances de base et des outils fondamentaux.

Le 2ème Cycle : DIPLÔME D'ETAT D'ARCHITECTE (DEA) valant grade de Master - 2 ans

Il a pour objectif l'approfondissement du projet architectural, urbain et des savoirs. Il permet d'appréhender la diversité des métiers de l'architecte.

Le 3ème Cycle : DOCTORAT EN ARCHITECTURE - 3 ans

L'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne co-délivre en lien avec l'Université de Rennes 2 un doctorat en architecture.

Une dernière année (accessible après le DEA) : HABILITATION A L'EXERCICE DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP) – 1 an

Année qui comporte 6 mois minimum d'immersion professionnelle et 150 heures d'enseignements. Ce diplôme permet à l'architecte diplômé d'exercer à titre libéral et de devenir maître d'œuvre.

Les doubles cursus :

- Maîtrise Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) avec l'Université Rennes 2 et l'Institut Politique à Rennes.
- Architecte-Ingénieur le département de Génie Civil et Urbain de l'Institut National Supérieur des Sciences Appliquées (INSA).
- Bi-diplomation HTCA, Histoire, Théories, Critique de l'Architecture avec l'Université Rennes 2.
- Les Parcours Approches créatives de l'Espace Public (EUR-CPS).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'école organise la sélection des candidats en deux phases et selon les critères suivants :

1^{ère} phase d'admissibilité (à partir du 6 avril 2023) :

Cette phase se fait uniquement à partir des notes des candidats (bulletins de Première et Terminale), indépendamment des filières et des spécialités choisies, et sans prise en compte des autres éléments du dossier.

- Paramétrage de la plateforme, vérification de l'inscription des candidats dans la bonne procédure, vérification du report des notes et calcul de la moyenne le cas échéant (bulletins étrangers), établissement du classement sur la base de la moyenne pondérée, sélection des candidats admissibles.

NB : Le nombre d'étudiants admissibles est déterminé par le nombre de binômes de jury multiplié par le nombre de créneaux sur deux journées. Il répond aussi à la réalité des confirmations d'admission in fine (il faut prévoir le classement d'au moins 450 étudiants Parcoursup pour assurer une cohorte de 90 en L1).

- Planification du calendrier via la plateforme Parcoursup : les convocations sont envoyées par la plateforme aux candidats, qui s'inscrivent directement au créneau qui leur convient. Les candidats Parcoursup résidant hors métropole et ceux issus du programme Egalité des chances reçoivent une convocation par mail, de même que les candidats admissibles par VAE (qui relèvent d'une sélection distincte mais participent aux mêmes journées d'entretien).

- Constitution des jurys d'entretien : 19 jurys dont 3 consacrés aux candidatures spécifiques : VAE (présentiel et visioconférence en cas de résidence hors métropole), Egalité des chances (présentiel), candidats Parcoursup hors métropole (visioconférence).

2^{nde} phase d'admission par entretien (les 9 et 10 mai 2023) :

575 étudiants admissibles (Parcoursup, Egalité des chances et VAE) ont confirmé leur présence et seront évalués par des binômes enseignants (enseignants titulaires et associés de l'école). *Les dossiers seront imprimés et mis à disposition de chaque jury. Ils comporteront :*

- *Le projet de formation motivé (porté à 10.000 caractères maximum)*

- *Les notes avec appréciations des professeurs*

- *Une synthèse sur le parcours du candidat, ses expériences, activités extra-scolaires, etc.* *NB : les dossiers des candidats issus du programme égalité des chances seront marqués "EDC", pour que vous puissiez leur accorder une attention particulière.*

Lors de l'entretien et à l'aide du dossier, vous aurez à compléter une grille d'évaluation pour chaque candidat sur laquelle vous motiverez votre notation selon les 5 critères retenus par la CFVE (chacun noté sur 4) :

- La culture générale et la curiosité intellectuelle du candidat
- L'ouverture à l'architecture et la capacité d'observation
- La culture scientifique et technique
- L'attitude créative

- L'attitude en groupe

Pour faciliter la conduite de l'entretien, des sous-critères ont été introduits cette année par le groupe de travail primo-entrants de la CFVE. Nous attirons votre attention sur l'obligation de renseigner au mieux cette grille avec les 5 critères / 5 notes et l'appréciation finale. Celle-ci nous sera utile en cas de recours d'un candidat non admis.

Il est conseillé d'attribuer une note $>$ ou $=$ à 18/20 pour les candidats que vous voulez absolument retenir, le classement final étant établi sur la base de leur moyenne Parcoursup (ou évaluation VAE) et de la note d'oral EnsaB.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Toutes les filières sont admises sans distinction (bacs généraux, technologiques et professionnels).

Lors des entretiens, la présentation d'œuvres personnelles n'est pas admise pour assurer l'équité entre candidats. Cependant, le candidat peut faire valoir son goût pour des matières artistiques et toutes activités en lien avec l'architecture. Il est conseillé aux candidats de préparer l'entretien.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Les notes du tronc commun de 1ère (T1, T2 et T3) et Terminale (T1 et T2) comptent 50% de la note finale. Les notes obtenues dans les 3 enseignements de spécialités (contrôles continus et épreuves terminales) comptent 50% de la note finale | Notes du tronc commun et des spécialités | dossier de candidature et entretien | Essentiel |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | - Culture générale/ culture scientifique et technique/qualité de l'orthographe.- Autonomie du candidat/ fort esprit d'équipe/ curiosité intellectuelle/ capacité d'observations- Implication et motivation dans les études/ connaissances des exigences et du rythme de la formation/ cohérence entre son projet de formation et les goûts du candidat.- Curiosité pour les activités artistiques et autres. | - Culture générale/ culture scientifique et technique/qualité de l'orthographe. - Autonomie du candidat/ fort esprit d'équipe/ curiosité intellectuelle/ capacité d'observations - Implication et motivation dans les études/ connaissances des exigences et du rythme de la formation/ cohérence entre son projet de formation et les goûts du candidat. - Curiosité pour les activités artistiques et autres. | Entretien | Essentiel |
| Savoir-être | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | | |
|---|---|--|--|--|

Signature :

Didier BRIAND,
Directeur de l'établissement Ecole Nationale
Supérieure d'Architecture de Bretagne